

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n° 33.2.3

le 3. août 2019

à 08 heures 25

est né(e) (2) Chiara PROFACE CHAUVET
suivant déclaration conjointe des 5 août
2019

(1^{re} partie : PROFACE 2nd partie : CHAUVET)

du sexe féminin, à Ischil-Eusnes (Eure).

(3)

reconnu(e) (4) par les parents le 28 janvier 2019
à la mairie de Brive-la-Gaillarde (Corrèze)

(Séine-et-Marne)

Délivré conforme aux registres le 9. août 2019

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

.....
.....
.....

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

.....
.....
.....

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou « 1^{re} partie : ... 2nd partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».